



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 30501

Texte de la question

Mme Sylvie Pichot attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur le protocole d'accord signé le 24 avril 2013 entre l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'ensemble des organisations de personnes âgées représentées au sein du Comité national des retraités et personnes âgées. Cet accord concerne le champ d'action, la composition et les moyens des comités départementaux des retraités et personnes âgées afin de renforcer la représentation démocratique des retraités auprès des conseils généraux. Un projet de décret fixant ces nouvelles règles est actuellement à l'étude. Elle la remercie de bien vouloir lui préciser le délai dans lequel le décret pourra être publié.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Pichot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30501

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Famille, personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6607

Question retirée le : 6 mai 2014 (Fin de mandat)